



Des solutions pour la protection de notre biodiversité

Il existe des solutions de rechange ciblées, durables, écologiques et économiques pour les citoyens telles que prônées par le gouvernement du Québec :

- élimination des sources d'eau stagnante autour de votre résidence;
- protection personnelle, vêtements adéquats de couleurs claires, moustiquaires, etc.;
- les pièges à moustiques ont démontré leur efficacité et permettent de conserver la biodiversité.

Ces solutions constituent des alternatives pertinentes et envisageables pour les municipalités.

Pour toutes ces raisons, réclamons l'application du principe de précaution pour sauvegarder l'intégralité de notre biodiversité.

COMMENT DIRE NON AU BTI ?

- Faites connaître votre opinion auprès de votre municipalité par des courriels ou des interventions aux conseils.
- Faites connaître votre opinion auprès de l'Union des municipalités ainsi qu'à vos députés fédéraux et provinciaux.
- Écrivez un mot aux ministères concernés (MELCC, MFFP).
- Demandez l'exclusion de votre propriété.
- Faites la promotion de solutions de protection personnelle auprès de vos voisins.



MERCI

de nous aider à protéger la biodiversité du Québec, qui ne demande rien d'autre que de la laisser vivre !

POUR PLUS D'INFO

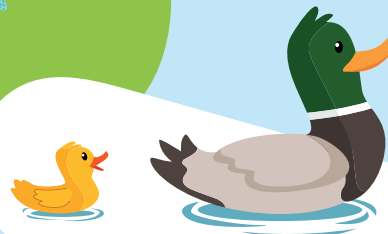
SITE WEB :
nonaubti.org

FACEBOOK :

- **Le danger de l'insecticide Bti sur la biodiversité**
- **Non au Bti : gens de Labelle**

COURRIEL :
contrelebti@gmail.com

Joignez-vous à nous et dites
NON AU BTI !



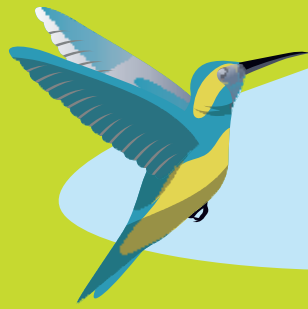
COALITION BIODIVERSITÉ NON AU BTI

comme moyen d'élimination des insectes piqueurs



Au Québec, le larvicide Bti est employé depuis de nombreuses années dans plusieurs villes comme agent de lutte pour contrôler les mouches noires et les moustiques. Le Bti, une atteinte à la biodiversité, est utilisé au Québec pour des raisons de confort pour les activités extérieures. Depuis 1982, de nombreux programmes de contrôle existent au Québec sans qu'il y ait d'études d'impact indépendantes.

Nous disons **NON** au Bti, car une bonne qualité de vie rime nécessairement avec un environnement sain y compris le respect de la biodiversité.



QU'EST-CE QUE LE BTI ?

Lors de son cycle vital, la bactérie, *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti), produit des spores qui contiennent des cristaux. Par la suite, lorsque les larves s'alimentent, ces cristaux sont digérés par les larves d'insectes et perforent leur estomac. Le Bti n'est pas toxique pour tous les insectes, mais il l'est pour certains comme les mouches noires, les moustiques et les chironomes. Ces derniers ne piquent pas, appartiennent à la même famille que les moucheron et meurent au bout de quelques jours.

Contrairement à ce qui est largement véhiculé dans les documents canadiens et québécois sur l'utilisation du Bti, cet insecticide a un impact négatif sur la vie des écosystèmes touchés, la faune et la chaîne alimentaire. Plusieurs espèces se nourrissent des larves et des adultes de mouches noires, de moustiques ainsi que de chironomes et sont forcées, après pulvérisation du Bti, de trouver d'autres sources de nourriture. C'est le cas, entre autres, des araignées, des libellules, d'amphibiens, des chauves-souris et de nombreux oiseaux insectivores dont les hirondelles. Tout est interrelié : moins de larves et d'adultes en milieu aquatique signifie moins de nourriture pour tous les organismes, y compris ceux en milieu terrestre. En somme, tous les invertébrés, y compris les larves de mouches noires et de moustiques, sont importants dans nos milieux aquatiques et terrestres pour la survie des espèces.



10 raisons pour dire NON AU BTI !

- 1 La recette pour fabriquer du Bti ne contient pas que des cristaux. C'est un insecticide avec un mode d'action dit biologique (cristaux toxiques). Or les produits commercialisés pour l'arrosage sont composés à plus de 80 % d'additifs. Les ingrédients qui composent ces additifs (stabilisateur, agent de protection contre les rayons UV, antimoussants, etc.) sont inconnus, car protégés par le secret industriel.
- 2 Le Bti et ses additifs sont pulvérisés à répétition d'avril à septembre dans les fossés, étangs, lacs, marais et rivières ciblés sans que l'on connaisse leurs impacts.
- 3 Le Bti est pulvérisé sur de grandes superficies, en milieu naturel et exclusivement pour le confort.
- 4 Parmi les 57 espèces de moustiques recensées au Québec, seules 8 espèces piquent. Parmi ces 8 espèces, seules les femelles des moustiques s'alimentent en sang pour nourrir leurs oeufs.
- 5 Selon la Santé publique, le Bti n'a aucune utilité démontrée contre le virus du Nil occidental et ne protège pas contre les tiques.
- 6 La persistance des spores du Bti dans l'environnement a été démontrée.
- 7 Le Bti est interdit en culture biologique.
- 8 Le Bti peut réduire plus de 90 % des mouches noires, moustiques et chironomes, privant ces derniers de jouer leur rôle de filtres, de remise d'éléments nutritifs dans les milieux aquatiques et de pollinisateurs.
- 9 Les traitements au Bti coûtent des centaines de milliers de \$ aux citoyens chaque année au Québec. Si votre municipalité décide d'arroser au Bti, vous êtes dans l'obligation de payer même si vous obtenez l'exclusion de votre propriété.
- 10 Même après traitement au Bti, la perception de nuisance due aux insectes piqueurs demeure.

Les traitements au Bti doivent être autorisés par le propriétaire du terrain visé : contactez votre municipalité pour faire valoir votre droit de refus.

Lettre type pour une demande d'exclusion de l'arrosage au Bti sur votre terrain :

Nom de votre ville / Date

Municipalité de *nom de votre municipalité*

À l'attention de *nom votre maire/maireesse*

Numéro civique et nom de rue

Ville / code postal

Objet : Interdiction de toute mesure de contrôle des insectes piqueurs sur ma ou mes propriétés privées

Madame,
Monsieur,

Je, soussigné(e),

Votre nom, désire informer les autorités municipales concernées qu'à titre de propriétaire foncier du lot ci-après désigné, j'interdis, dès ce jour, tout traitement visant l'épandage de l'insecticide Bti sur ma ou mes propriétés et j'y interdis formellement le passage (terrestre ou aérien) ou la présence de toute personne, tout matériel et toute substance utilisée à cette fin.

Nom du propriétaire / Adresse / No Lot ou matricule

Rang / Canton / Adresse civique

Je souhaite également que ces informations soient inscrites dans un registre public afin que la population concernée puisse avoir une vue globale des effets de l'épandage de cet insecticide sur leur territoire.

Signature / Date

Propriétaire et citoyen désireux de préserver la biodiversité et la richesse des milieux naturels